DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION

5.2/17-2575_V1.1

Prorogation

Relevant de la Norme

NF EN 13956

Valide du **29 juillet 2022**

au **30 septembre 2023**

Sur le procédé

Sarnafil® TS 77 et TS 77 E fixé mécaniquement

Document non valide

Titulaire et Distributeur :

Sika France SAS
Activité Construction Spécialisée – Etanchéités de Toitures
84, rue Edouard Vaillant
FR – 93350 Le Bourget

Tél. : 01 43 11 11 11
Fax : 01 43 11 11 10
Email : sika.membranes@fr.sika.com
Internet : www.sika.fr

Groupe Spécialisé n° 5.2 - Produits et procédés d'étanchéité de toitures-terrasses, de parois enterrées et cuvelage

Famille de produit/Procédé : Revêtement d'étanchéité de toitures apparent fixé mécaniquement en monocouche à base de membrane FPO

CCFAT COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

AVANT-PROPOS

Les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction des éléments d'appréciation sur la façon de concevoir et de construire des ouvrages au moyen de produits ou procédés de construction dont la constitution ou l'emploi ne relèvent pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.
Au terme d'une évaluation collective, l'avis technique de la commission se prononce sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés relativement aux exigences réglementaires et d'usage auxquelles l'ouvrage à construire doit normalement satisfaire.

Version du document

Description	Rapporteur	Président
Prorogation au Document Technique d'Application 5.2/17-2575_V1	Anouk MINON	Philippe DRIAT

Avis du Groupe Spécialisé

Par décision du Groupe Spécialisé n° 5.2 - Produits et procédés d'étanchéité de toitures-terrasses, de parois enterrées et cuvelage de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, en date du 30 juin 2022, la validité du Document Technique d'Application **5.2/17-2575_V1** est prolongée jusqu'au 30 septembre 2023.

Document non valide